

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 4 (1859)  
**Heft:** 20

**Rubrik:** Nouvelles et chronique

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

nie, M. le major Gränicher, pour obtenir d'aussi beaux résultats avec des troupes encore non exercées.

» Le 9, les troupes du génie construisirent le télégraphe de campagne dès Aarberg à Bienne, le travail commença le matin à 9 heures à Aarberg et était terminé à 2 heures. Plus tard on dirigea encore une ligne sur les bains de Worben où se trouvait le quartier-général les 17, 18 et 19. Le télégraphe travailla toujours à l'entière satisfaction de tout le monde ; quelques feuilles ont jugé nécessaire de publier la brutalité de quelque paysan qui coupa un soir le fil près de Hermrigen. Nous ne pouvons que répondre : *De gustibus non est disputandum.* Le dommage fut du reste immédiatement découvert et réparé.

» Le 11 les batteries, les compagnies de cavalerie et les troupes du génie furent inspectées à Aarberg par le commandant en chef ; les carabiniers le furent à Bienne par l'adjudant-général.

(A suivre.)

**Neuchâtel.** — *Résumé du rapport du Département militaire (exercice 1858).*

1<sup>o</sup> DÉPENSES. Elles se sont élevées à fr. 136,335 55 c.

2<sup>o</sup> TAXES. 3367 hommes ont été exemptés du service actif et soumis à la taxe, savoir 170 recrues, 2299 hommes des classes 1824 à 1837, et 898 hommes des classes 1814 à 1823. La somme nette des taxes perçues a été de 31,540 fr. 55.

3<sup>o</sup> INSTRUCTEURS. Le corps d'instruction était composé de : Un chef supérieur (M. le colonel de Salis); deux lieutenants; un sous-lieutenant; un adjudant et trois sergents-majors.

4<sup>o</sup> ECOLES : a) *Artillerie.* Détachement de 56 recrues, 10 jours à Colombier et 52 jours à Thoune ; résultats satisfaisants quoiqu'au début les cadres fussent faibles. — Les batteries n° 24 et 52 ont fait un cours de répétition de 14 jours à Colombier, dont le résultat a été médiocre;

b) *Cavalerie.* Rapport satisfaisant sur le détachement de recrues qui a passé 48 jours à Bière après une école préparatoire de 9 jours à Colombier. — La compagnie n° 6 a fait un cours de répétition de 6 jours; rapport favorable;

c) *Carabiniers.* Recrues, 37 jours à Colombier, détachement de 51 hommes; résultats assez satisfaisants. — Les compagnies n° 14 et 64 ont fait un cours de répétition de 6 jours à Colombier; bon résultat. La compagnie n° 17 s'est exercée au tir pendant trois jours ;

d) *Infanterie.* Recrues, 200 chasseurs et 232 fusiliers divisés en trois détachements, ont fait à Colombier une école de 28 à 35 jours; rapport satisfaisant. — En outre, 232 hommes n'ayant jamais fait de service ont été exercés pendant 8 jours au dit lieu. — Le bataillon n° 23 a fait à Colombier un cours de répétition de 12 jours, dont le résultat a été favorable ;

e) *Landwehr.* Le 2<sup>me</sup> bataillon et la 2<sup>me</sup> compagnie de carabiniers (Val-de-Ruz et Chaux-de-Fonds), ont été organisés, instruits et inspectés pendant cette année.

5<sup>o</sup> EFFECTIF DU CONTINGENT FÉDÉRAL. Au 31 décembre 1858, il était de 128 officiers, 610 sous-officiers, caporaux, etc., 192 tambours et trompettes, 96 ouvriers, 3348 soldats et 435 surnuméraires; total, 4,809 hommes.

6<sup>o</sup> ARSENAL. De nouveaux achats et confections ont été faits sur les crédits alloués par le Grand Conseil. Outre ce que contient l'arsenal cantonal, l'artillerie est disséminée dans le canton comme suit : 10 pièces à Chaux-de-Fonds, 8 au Val-de-Travers, 2 à Boudry, 2 au Locle et 1 au Val-de-Ruz.

**Vaud.** — Le 28 septembre 1859, le Conseil d'Etat a nommé MM. *Magnenat*, Js-Ls, à Vallorbe, 1<sup>er</sup> sous-lieutenant porte-drapeau du bataillon de réserve du 5<sup>e</sup> arrondissement., — et *Jaunin*, Siméon, à Fey, 2<sup>e</sup> sous-lieut. de chasseurs de gauche n° 2 de réserve du 5 arrond. — Le 30, M. *Blanchard*, George, à Perroy, lieutenant de la compagnie de carabiniers n° 7 d'élite du 7 arrond. — Le 5 octobre, MM. *Aviolat*, Alexandre, à Ormont-dessous, 1<sup>er</sup> sous-lieut. des mousquetaires n° 2 d'élite du 2<sup>e</sup> arrond., — et *Pelot*, Fred.-Aug., à Bioley-Orjulaz, 2<sup>e</sup> sous-lieut. de grenadiers d'élite du 2<sup>e</sup> arrond. — Le 8, MM. *Feller*, Charles, à Orbe, 1<sup>er</sup> sous-lieut. de carabiniers n° 7 du 7<sup>e</sup> arrond., — et *Carrard*, Paul-Charles, à Lausanne, 2<sup>e</sup> sous-lieut. de chasseurs n° 9, pour la 1<sup>re</sup> section du 3<sup>e</sup> arrond. — Le 12, MM. *Genet*, Isaac, à Bex, 1<sup>er</sup> sous-lieut. de chasseurs de gauche n° 1 de réserve du 2<sup>e</sup> arrond., — et *Neveu*, Auguste, à Leysin, 2<sup>e</sup> sous-lieut. de mousquetaires n° 1 d'élite du 2<sup>e</sup> arrond.